Guide utilisateur Gestion d'un Contrat Association de PDS Location de stand

Usage interne uniquement

Février 2024

Version 4





Table des matières

INTRO

01

02

03

04

Principes

Avant le début de la prestation

Pendant l'évènement Après l'évènement

- + <u>Principes généraux</u>
- + <u>Régime Déclaration VS</u> Autorisation
- + <u>Etapes du process et</u> délais

- + Ce que je dois faire
- + <u>Règles associées</u>
- + <u>Actions dans Atrium</u>

- + <u>Ce que je dois faire et règles associées</u>
- + <u>Ce que je dois faire et règles associées</u>
- + Actions dans Atrium

abbvie



Principes généraux

- + Le contrat avec une association de PDS- Quelques points clé
- + Régime Déclaration VS Autorisation
- + Conditions pour la réalisation de la prestation
- + Informations générales
- + Etapes du process et délais



LE CONTRAT D'ASSOCIATIONS DE PROFESSIONNELS DE SANTE QUELQUES POINTS CLÉS

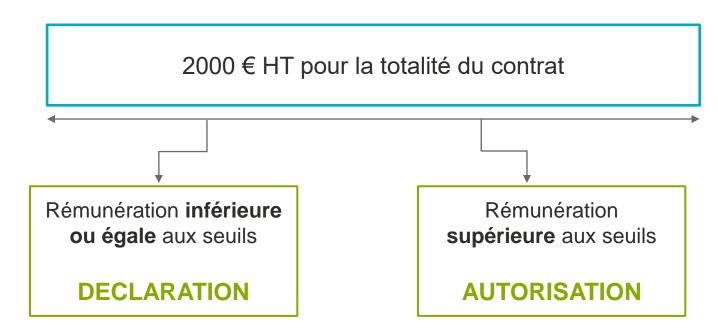
- ✓ Contrat signé entre Abbvie et une association de professionnels de santé ou le mandataire de celle-ci pour une prestation,
- ✓ Le statut de l'association doit être identifié en amont de la conclusion du contrat.
- ✓ Le contrat sera sélectionné et généré directement dans l'outil Atrium par l'assistante pour le régime de déclaration,
- ✓ Le contrat sera sélectionné et généré directement dans l'outil Atrium par l'Unité centralisée pour le régime d'autorisation,
- ✓ Le contrat doit être signé électroniquement entre les deux parties avant le début de la prestation quel que soit le régime (déclaration / Autorisation)
- ✓ Le délégué médical n'est pas habilité à signer un contrat avec une association de PDS,
- ✓ Dans le cadre d'un projet : un SEUL contrat doit être établi par Association de PDS (ne pas diviser la prestation en plusieurs contrats)
- ✓ La rémunération de la prestation est conditionnée par la présentation des preuves de la prestation conformes au contrat.



RÉGIME DÉCLARATION VERSUS RÉGIME D'AUTORISATION

- ✓ Le régime applicable va dépendre des sommes engagées.
- ✓ Le schéma résume les seuils applicables.
- ✓ Si un seul seuil est dépassé, il fait basculer le contrat en régime d'autorisation.
- ✓ Se référer à la procédure Achats et engagements de dépenses PROC-ABV-FIN-004 pour les modalités de rémunération

Seuils déterminant le régime de soumission :





CONDITIONS POUR LA RÉALISATION DE LA PRESTATION

- ✓ Le Dossier conforme a été soumis aux instances compétentes dans les délais et selon le régime approprié.
- ✓ Le **contrat est signé** des deux parties:
 - ✓ Avant soumission en régime déclaration
 - ✓ Après autorisation en régime d'autorisation et avant la date de début de contrat
- ✓ La prestation doit être réalisée au cours de la période couverte par le contrat (et soumise aux instances).

NB:

- La prestation réalisée doit être conforme aux termes du contrats
- L'hospitalité accordée est limitée à ce qui est prévu dans le contrat (Si de l'hospitalité pour des PDS est incluse, elle doit faire l'objet d'un dossier évènement en parallèle).



INFORMATIONS GÉNÉRALES

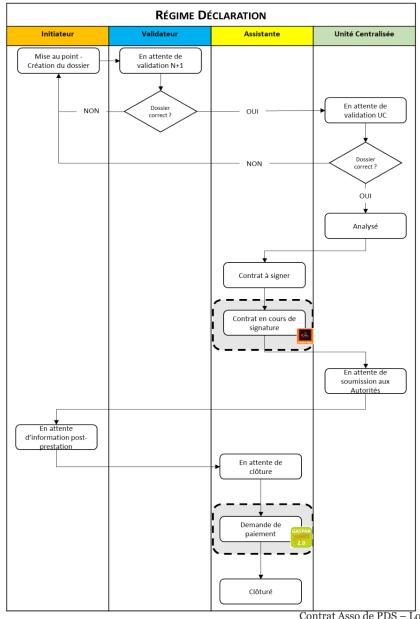
Régime	Régime déclaration	Régime Autorisation
Nom Ioi	Contrat Association de PDS	Contrat Association de PDS
Nom Atrium	Contrat Asso PDS- Déclaration	Contrat Asso PDS- Autorisation
Procédures et politiques AbbVie	PROC-ABV-DMOS-007 POL-ABV-OEC-004	PROC-ABV-DMOS-007 POL-ABV-OEC-004
Délais soumission à UC	J-28	J-100
Signature du contrat	Avant de procéder à la déclaration, retour du contrat signé à J-15	Après obtention de l'autorisation et avant le début du contrat



ETAPES ET DELAIS ASSOCIES : REGIME DECLARATION

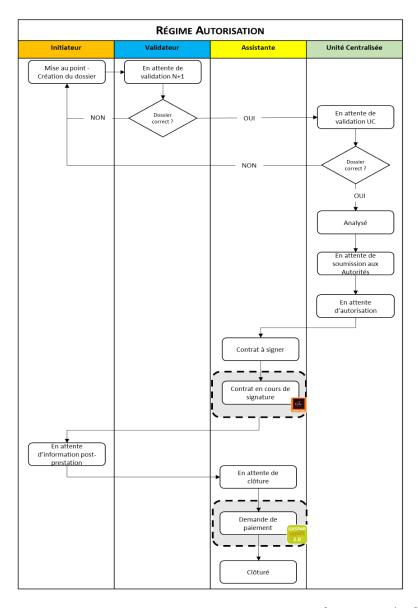
Les dossiers contrats doivent être soumis à l'UC au plus tard à J-28 pour validation

> Les contrats doivent être transmis **signés** à l'UC au plus tard à J-15



ETAPES ET DELAIS ASSOCIES : REGIME D'AUTORISATION

Les contrats doivent être transmis à l'UC au plus tard à J-100



Contrat Asso de PDS – Location de stand

Avant le début de la prestation

- + Ce que je dois faire
- + Règles associées
- + Actions dans Atrium



+ Ce que je dois faire



CE QUE JE DOIS FAIRE

- PREPARER LES ELEMENTS
 - A. DETERMINER LE STATUT DE L'ASSOCIATION
 - B. DETERMINER LE MODELE DE CONTRAT A UTILISER
 - C. ARBORESCENCE CONTRATS
 - D. JOINDRE LES DOCUMENTS D'IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION
 - E. JOINDRE LE PROGRAMME DE LA MANIFESTATION

II. RECAPITULATIF DES DOCUMENTS



+ Marche à suivre et Règles applicables



RÈGLES APPLICABLES PRÉPARER LES ÉLÉMENTS DU DOSSIER – A- DETERMINER LE STATUT DE L'ASSOCIATION



- > Déterminer s'il s'agit bien d'une association de professionnels de santé,
- Vérifier que les ressources de l'association leur permettent bien de recevoir des fonds privés notamment via la réalisation de prestations : Ce point est à vérifier dans les statuts de l'association,
- > Vérifier que les prestations demandées sont bien en lien avec les activités, objets ou objectifs de l'Association,
- La contrepartie financière d'AbbVie doit être proportionnelle aux services rendus,
- > S'informer si l'association est le co-contractant direct ou si une société tierce agit pour le compte de celle-ci.



RÈGLES APPLICABLES PRÉPARER LES ÉLÉMENTS DU DOSSIER

B - DETERMINER LE MODÈLE DE CONTRAT A UTILISER

Identifier la prestation attendue au moyen d'un devis fourni par l'association,

- > Se référer à la procédure PROC-ABV-JUR-001,
- Compléter les éléments du dossier contrat directement dans Atrium

Si ces contrats ne sont pas adaptés à la prestation envisagée, veuillez contacter le service Juridique.



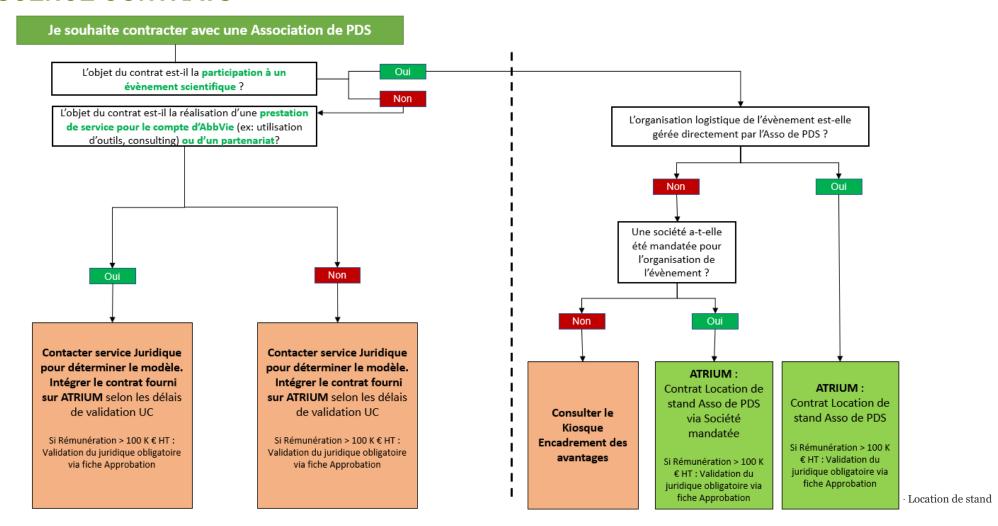
Pour les Contrats Locations de stands

- ✓ AbbVie ne doit pas demander à être le parrain exclusif de la manifestation scientifique, une clause dans le contrat de location de stand engage les parties sur ce point;
- ✓ Si la manifestation est organisée par une association : les statuts de l'association doivent permettre à l'association d'organiser des manifestations scientifiques et de percevoir des revenus résultant des prestations réalisées (ex. location de stand) ;



RÈGLES APPLICABLES PRÉPARER LES ÉLÉMENTS DU DOSSIER

C – ARBORESCENCE CONTRATS



RÈGLES APPLICABLES PRÉPARER LES ÉLÉMENTS DU DOSSIER –

D- JOINDRE LES DOCUMENTS D'IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION



Concernant l'association de professionnels de santé :

- La dernière version signée des statuts de l'association,
- ➤ La publication de l'association au Journal Officiel,
- ➤ Le RIB au nom de l'association,
- Le devis détaillant les prestations prévues,
- L'attestation URSSAF datant de moins de 6 mois (si l'association n'est pas affiliée à l'URSSAF une attestation sur l'honneur signée par le président que l'association n'a pas de salariés),

Ces documents sont obligatoires pour le traitement du dossier

(Si applicable : Documents supplémentaires) Si une société tierce mandatée agit pour le compte de l'association :

- ➤ La lettre du président de l'association donnant mandat à ce tiers de gérer la manifestation et de signer le contrat avec AbbVie pour son compte.
- ➤ Le RIB au nom du tiers mandaté,
- > Un extrait KBis de ce tiers datant de moins de 3 mois,
- Une attestation URSSAF datant de moins de 6 mois.



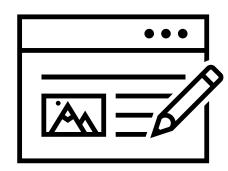
RÈGLES APPLICABLES PRÉPARER LES ÉLÉMENTS DU DOSSIER –

E- JOINDRE LE PROGRAMME DE LA MANIFESTATION

Une manifestation fait toujours l'objet d'un programme qui constitue un document indispensable pour la soumission auprès de l'Agence Régionale de Santé.

Ce programme doit être détaillé et préciser :

- Les dates et le lieu précis,
- Le titre scientifique de la manifestation,
- L'intitulé des sessions,
- Les noms des intervenants,
- Les horaires détaillés par intervenant et session scientifique,
- Le nom des laboratoires pharmaceutiques participants, si possible.

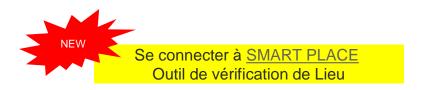




RÈGLES APPLICABLES

VERIFIER LA CONFORMITE DU LIEU DE LA MANIFESTATION







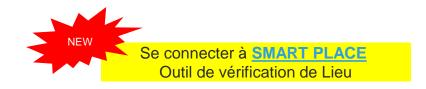
- Les réunions à l'initiative d'AbbVie initiées par AbbVie doivent se tenir à des emplacements généralement utilisés pour les réunions professionnelles.
- Le lieu où est organisé l'événement ne doit pas constituer le principal attrait de l'événement ou pouvoir être perçu comme tel.
- Le lieu de la réunion doit avant tout être propice au caractère scientifique et éducatif de l'événement, et doit disposer des installations nécessaires (salle de réunion fermée par exemple ou privatisation d'une salle) à l'accueil de l'événement et de ses participants.
- Outre les hôtels avec salles de réunion, sont autorisés : les amphithéâtres des institutions de soin, de recherche ou d'enseignement, les palais des congrès, les parcs des expositions.



RÈGLES APPLICABLES



Lieux (2/2) - interdits





- Les établissements 5 étoiles,
- Les restaurants étoilés Michelin (même si le montant du repas est inférieur à 60€) ;
- Les clubs de golf,
- Les centres de bien-être,
- Les centres de thalassothérapie,
- Les établissements de jeux (casinos ou autres),
- Les structures en bord de mer en saison et les structures de ski en saison ;
- Les établissements situés dans des lieux trop exposés et/ou renommés, notamment lors d'évènements culturels, sont interdits (la date de l'événement ne doit pas coïncider, précéder ou suivre immédiatement un autre événement important dans le domaine culturel ou sportif);
 - => Exemple : festival de Cannes, Deauville...
- Les lieux :
 - à vocation ludique : parcs d'attraction, centres aquatiques, zoo, aquarium
 - à vocation touristique : Les Abbayes, les châteaux, les musées, les vignobles, les monuments de renom,
 - à vocation festive : salles de concerts ou de théâtre, les bateaux,

Contrat Asso de PDS – Location de stand

· à caractère somptuaire : lieu comportant un restaurant étoilé, les châteaux et manoirs.



RECAPITULATIF DES DOCUMENTS



Documents à joindre

Etape 1: Le dossier en statut « Mise au point »

Documents à joindre dans Atrium

- Les statuts de l'association,
- La publication de l'association au Journal Officiel,
- Le récépissé de modification en prefecture (si applicable)
- Le programme de la manifestation,
- L'attestation URSSAF datant de moins de 6 mois (si l'association n'est pas affiliée à l'URSSAF une attestation sur l'honneur signée par le président que l'association n'a pas de salariés),
- Le devis détaillant les prestations.

Documents pour Venice:

RIB de l'association

Si applicable (pour une société mandatée) :

- La lettre du président de l'association donnant mandat à ce tiers de gérer la manifestation et de signer le contrat avec AbbVie pour son compte.
- · Le RIB au nom du tiers mandaté,
- Un extrait KBis de ce tiers datant de moins de 3 mois,
- Une attestation URSSAF datant de moins de 6 mois.

Etape 2: Le dossier est en statut « Contrat en cours de signature »

- La prevue d'approbation du contrat hors Atrium si applicable,
- Contrat signé



+ Actions dans Atrium



Contrat Asso de PDS – Location de stand

Envoi des emails : Activé

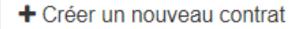
Vos trois prochains évènements



2 Cliquer sur « Créer un nouveau contrat »

Contrats

Contrats Archivés



Export Interne







- 4 Renseigner « Titre du contrat »
- 5 Sélectionner la « Catégorie de Contrat »
- 6 Sélectionner l'« Aire thérapeutique » et la gestionnaire DMOS associée
- 7 Ajouter une « Date de début » et une « Date de fin »

 La durée du contrat doit être inférieure à 1 an
- 8 Cliquer sur « OK »



Création

Renseignement de l'onglet « Formulaire » Cf la capture d'écran sur la diapo suivante

9 Bloc « **Détails du Contrat** » Compléter tous les champs non grisés.

ATTENTION : Le titre du contrat doit être le **titre de la manifestation**

Les champs grisés se complètent automatiquement ou sont réservés à l'Unité Centralisée

Renseigner le « N° d'ordre interne » et cliquer sur « + »

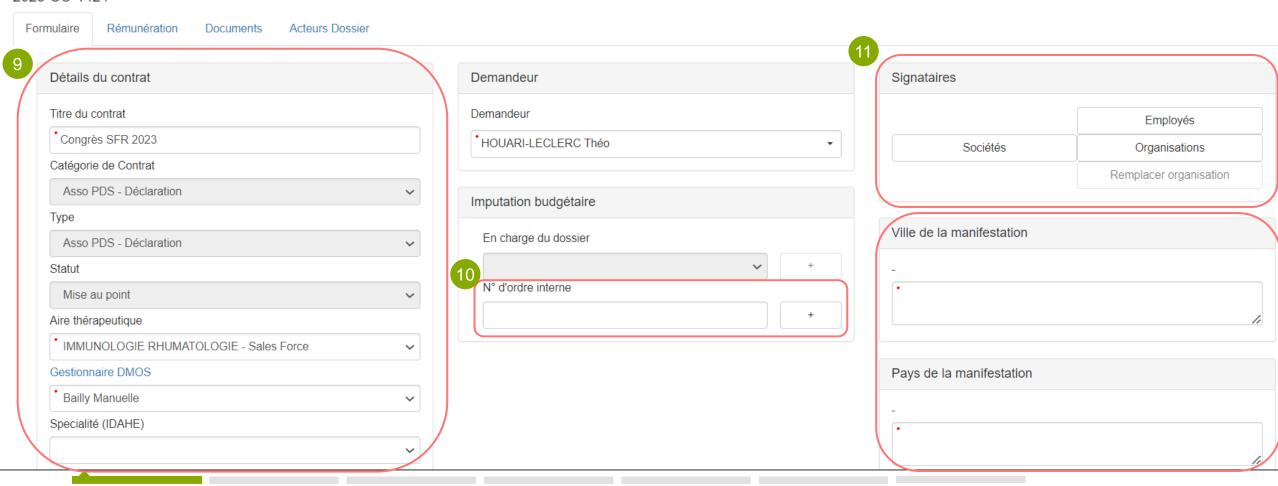
Renseigner les « Signataires » du contrat : l'association, la société mandatée si nécessaire et l'employé AbbVie Renseigner la ville et e pays de la manifestation.

Contrat Asso de PDS – Location de stand

Création

Formulaire

2023-CO-1424



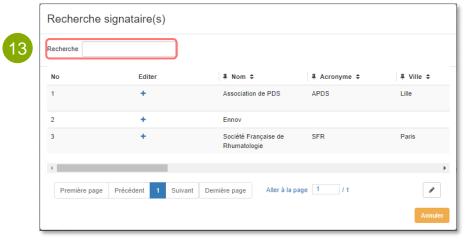


- Sélectionner le Signataire « Organisations » Un pop-up s'ouvre
- Rechercher en tapant le nom de l'association dans la barre de recherche ET ajouter le contractant en cliquant sur « + »

 Un second pop-up s'ouvre

Si l'association ne ressort pas dans la recherche, envoyer une demande de création à theo.houarileclerc@abbvie.com avec le le template de création d'associations complété que vous trouverez sur le sharepoint Encadrement des avantages





Contrat Asso de PDS - Location de stand

Création

Template pour création d'Associations de PDS dans ATRIUM	(Exemple)	A compléter
NOM_LONG	Association de Lutte contre les Maladies du Foie	
ACRONYME	ALMAF	
ADRESSE	23 rue de la Première Armée	
ADRESSE_COMPLEMENTAIRE	Chez SOS Hépatites	
CODE_POSTAL	67000	
DEPARTEMENT		
VILLE	Strasbourg	
PAYS	France	
DATE DE PARUTION AU JOURNAL OFFICIEL	12/05/2022	
VILLE DE DECLARATION AU JOURNAL OFFICIEL	Strasbourg	
OBJET_SOCIAL	Rassembler l'essentiel des connaissances sur les maladies du foie et promouvoir le développement des recherches sur ces maladies	
Nom du représentant	Pierre Dupont	
Fonction du représentant	Président	

Contrat Asso de PDS – Location de stand

Création

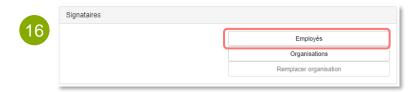
- 14 Vérifier le « Représentant »
- 15 Cliquer sur « Sauvegarder »

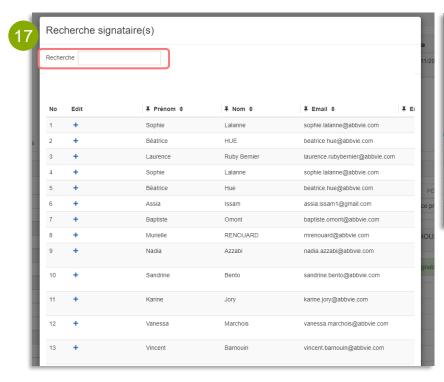


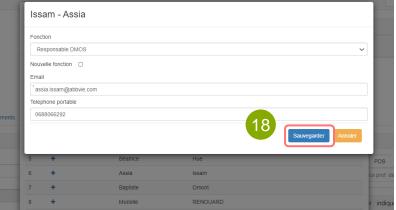
Contrat Asso de PDS - Location de stand

- 16 Sélectionner le Signataire « Employés » Un pop-up s'ouvre
- Rechercher en tapant le nom du signataire AbbVie dans la barre de recherche ET sélectionner le contractant en cliquant sur « + »

 Un second pop-up s'ouvre
- 18 Cliquer sur « Sauvegarder »







Contrat Asso de PDS - Location de stand



Ajouter une Société Mandatée (si nécessaire) :





Contrat Asso de PDS - Location de stand

Création

Template pour création de sociétés disponible sur le sharepoint DMOS

Template pour création sociétés mandatées dans ATRIUM	(Exemple)	A compléter
NOM	COLLOQUIUM	
FORME DE LA SOCIETE	Société par action simplifiée	
ADRESSE	1 Quai George V	
CODE POSTAL	76600	
VILLE	LE HAVRE	
PAYS	France	
NUMERO AU REGISTRE DU COMMERCE	FR46800828773	
VILLE DE LA DECLARATION AU REGISTRE DU COMMERCE	LE HAVRE	
CAPITAL	2 347 000€	
NUMERO SIRET	123456789	
TITRE DU PDS		
NOM DU REPRESENTANT	Mme Elvire DENOIX	
FONCTION DU REPRESENTANT	Directrice générale	
EMAIL DE CONTACT	colloquium@colloquium.com	

Contrat Asso de PDS - Location de stand

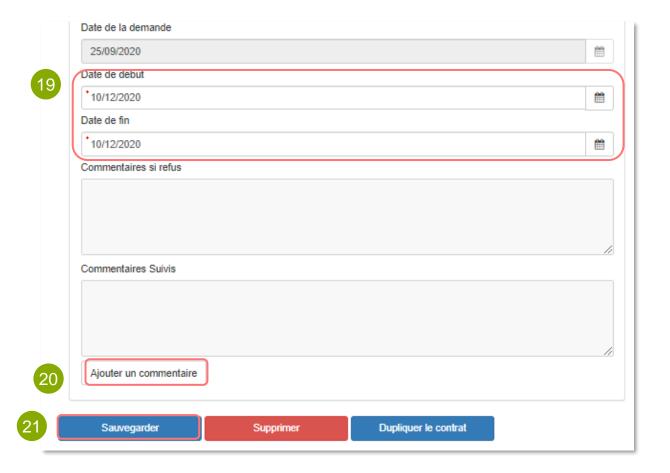


Vérifier (modifier si nécessaire) les dates de début et de fin de la prestation

Avant l'évènement

Renseigner des précisions sur le dossier dans « Ajouter un commentaire »

21 Cliquer sur « Sauvegarder »

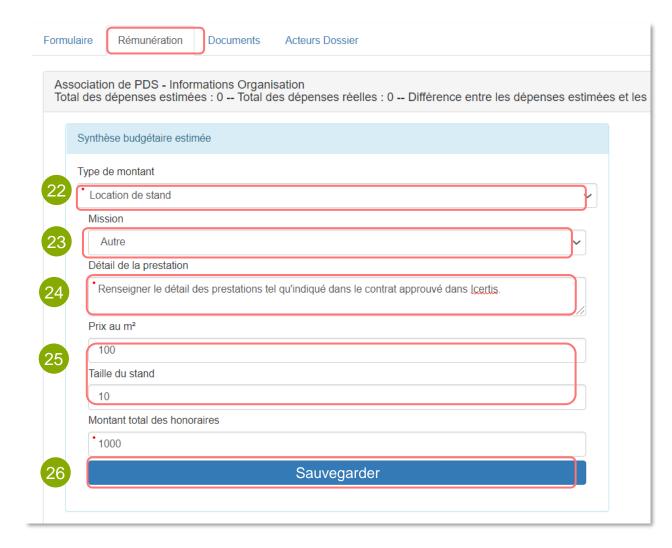


Contrat Asso de PDS – Location de stand

Renseignement de l'onglet « Rémunération »

Cet onglet ne peut être renseigné que si des signataires ont été ajoutés

- 22 Sélectionner le « Type de montant » (Location de stand)
- 23 Sélectionner la « Mission » (Orateur, Modérateur, Consultant)
- 24 Renseigner le « Détail de la prestation »
- Pour un stand, renseigner le « Prix au m² » et la « Taille du stand »
- 26 Cliquer sur « Sauvegarder »



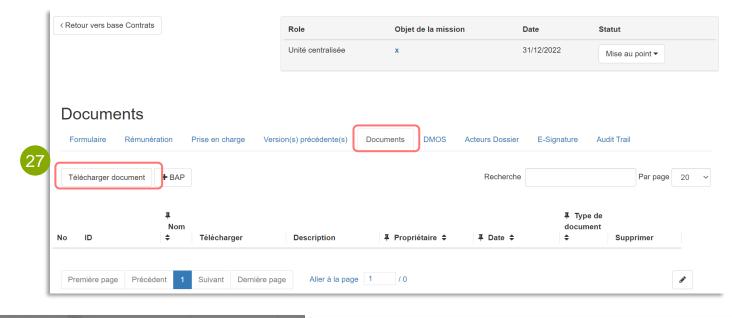


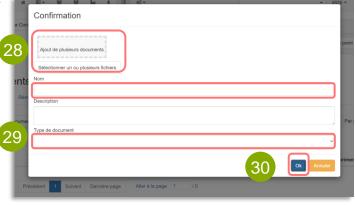
Joindre des « Documents »

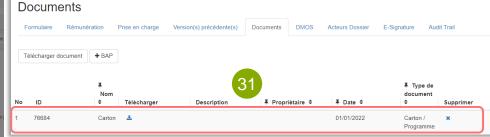
- 27 Cliquer sur « Télécharger document »
- 28 Cliquer sur « Sélectionner un ou plusieurs fichiers»

Joindre les documents suivants:

- Programme
- Statuts et publication JO
- RIB
- URSSAF (si l'association n'est pas affiliée à l'URSSAF une attestation sur l'honneur signée par le président de l'association),
- · Si tiers mandaté:
 - Lettre de mandat
 - RIB
 - KBIS et URSSAF
- 29 Sélectionner le « Type de document »
- 30 Cliquer sur « Ok » pour enregistrer
- 31 Le document est ajouté

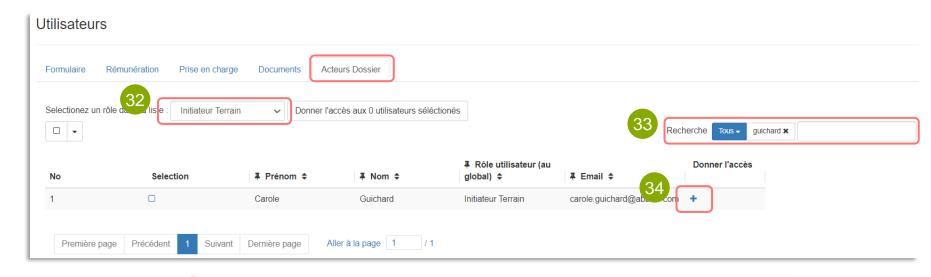






Ajout des « Acteurs dossier »

- 32 Sélectionner le rôle Atrium du collaborateur à ajouter
- 33 Rechercher son nom via la barre de recherche
- 34 Cliquer sur « + » pour lui donner accès au dossier
- 35 Contrôler que l'ajout a bien été pris en compte
- Vérifier que le N+1 (validateur) est bien dans la liste des acteurs dossiers







Soumission du dossier au validateur N+1

Passer le contrat au statut « En attente de validation N+1 »





Le dossier est envoyé au validateur N+1 et tous les champs se grisent
→ vous ne pouvez plus faire de modification.

Avant l'évènement Evènement Post évènement



Lorsque le dossier passe en statut Contrat à signer :

Générer le contrat depuis ATRIUM en y ajoutant le devis en annexe et ensuite envoyer le contrat en signature via AdobeSign. Passer ensuite le dossier ATRIUM en statut **Contrat en cours de signature.**

⇒ Tutoriel ATRIUM Générer un contrat et y rattacher un devis



Avant l'évènement Post évènement Post évènement

Joindre le contrat signé dans l'onglet « Documents »

- 40 Cliquer sur « Sélectionner un ou plusieurs fichiers»
- Joindre le contrat signé et sélectionner « Contrat signé » sous « Type de Documents »
- 42 Cliquer sur « Ok » pour enregistrer
- Changer le statut à « En attente de soumission aux autorités »





Pendant l'évènement

- + Ce que je dois faire/régles
- + Actions dans Atrium



+ Ce que je dois faire et Règles





Le jour de l'évènement



Collecter les preuves de réalisation:

- Plan espaces de stand,
- · Captures écran,
- Insertion logo programme,
- Mail de l'initiateur assurant que la prestation a été réalisée,
- Etc...







LOCATION DE STAND

- Seule de **l'hospitalité modeste**, sans marquage ni logo produit et au prix dérisoire destinée à une consommation immédiate (boissons gazeuses, just de fruits, café ou eau) peut être accordée aux visiteurs d'un stand AbbVie.
- L'hospitalité ne peut être accordée qu'aux heures d'ouverture au public de la manifestation, lors des pauses, etc.
- Aucune activité de divertissement n'est autorisée sur les stands AbbVie.

Se référer à la POL-ABV-OEC-004





Après l'évènement

- + Ce que je dois faire / Règles
- + Actions dans Atrium



+ Ce que je dois faire / Règles





CE QUE JE DOIS FAIRE/ RÈGLES

√ Joindre les preuves de la prestation J+15

Réunion en présentiel	Réunion virtuelles
 Mail de l'initiateur précisant que les prestations ont eu lieu, Plan espaces stand, Programme avec logo, Comptes-rendus, Projet finalisé, Etc 	 Captures d'écran, Programme avec logo, Comptes-rendus, Projet finalisé, Etc

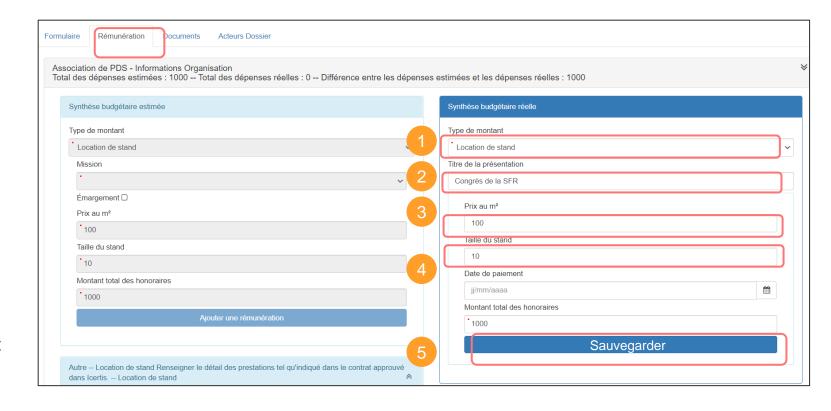
Les preuves de la prestation doivent être joints au dossier Atrium pour permettre de déterminer la bonne réalisation des prestations prévues dans le cadre du contrat.



+ Actions dans Atrium



- 1 Renseigner le « type de montant »
- 2 Renseigner le nom de la réunion « Titre de la présentation »
- 3 Indiquer le « Prix au m² », le cas échéant
- 4 Indiquer le « la taille du stand », le cas échéant
- 5 Cliquer sur « Sauvegarder»

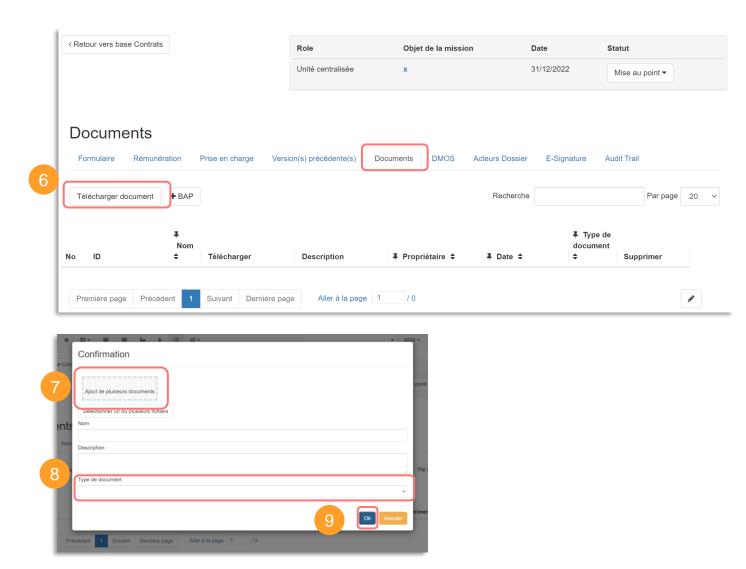


Ajout les éléments de preuves de la réalisation de la prestation dans l'onglet « **Documents** »

- 6 Cliquer sur « Télécharger document »
- 7 Cliquer sur « Sélectionner un ou plusieurs fichiers»

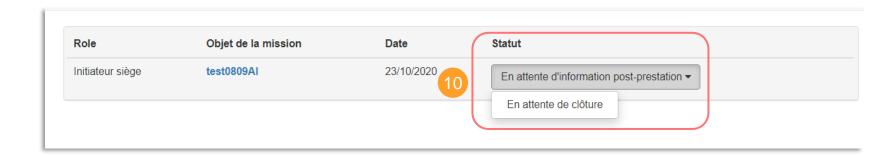
Joindre les éléments de preuves de la réalisation de la prestation:

- Photos du stand (si location de stand)
- Plan espaces stand
- Programme avec logo
- Etc
- 8 Sélectionner le « Type de document » Livrables
- 9 Cliquer sur « Ok » pour enregistrer

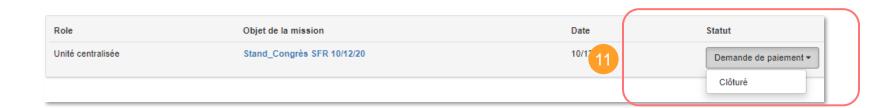


Transmission du dossier à l'Unité Centralisée

10 Changer de Statut « En attente de clôture » et passer le dossier directement à l'étape suivante « demande de paiement »



Une fois le règlement de la facture (ACR transmis à la comptabilité ou PO Clôturé) passer le dossier au statut « Clôturé »



Pour le règlement de la facture, Cf. procédure Achats et engagements dépenses PROC-ABV-FIN-004

abbyie